



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DES RÈGLEMENTS 2018-05, 2018-06, 2018-07 ET 2018-08

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a également adopté lors de la même séance les règlements suivants :

- Règlement **2018-05** modifiant le Règlement de lotissement 2009-02 afin de prohiber toute opération cadastrale qui ne concorde pas avec le tracé projeté des voies de circulation prévues au Plan d'urbanisme;
- Règlement **2018-06** modifiant le Plan d'urbanisme 2009-01 afin d'identifier les zones inondables par embâcles de glace et le tracé projeté des voies de circulation, ainsi qu'à modifier certaines affectations dans le périmètre d'urbanisation du secteur centre et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.
- Règlement **2018-07** modifiant le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 2016-05 afin de retirer la condition d'adjacence à une rue privée existante avant la date d'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire, soit le 7 avril 1983.
- Règlement **2018-08** modifiant le Règlement de zonage 2009-03 afin de modifier diverses dispositions, assurer la concordance aux modifications apportées au plan d'urbanisme et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie;

Les règlements susmentionnés ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le 16 août 2018.

Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, situé au 178, avenue Saint-René à Saint-René-de-Matane (Québec), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;

Les règlements **2018-05, 2018-06, 2018-07 et 2018-08** prennent effet à la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le 16 août 2018.

Donné à Saint-René-de-Matane (Québec), ce 20^e jour du mois d'août 2018.

YB/js

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière